

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général de La Sagne du lundi 8 décembre 2025 – 19h30 – Salle médias, La Sagne

M. Meryl Botteron, Président du Conseil général, ouvre la séance à 19h30.

Appel nominal

Pierre-André Currit, administrateur communal, procède à l'appel nominal. Ce dernier relève la présence des 20 membres du Conseil général et 1 excusé.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. Pierre Soguel est surpris que les modifications apportées au procès-verbal du 23 juin 2025 et demandées à la séance du 29 septembre 2025 ne figurent pas sur la version publiée sur le site internet de la Commune. Il demande que le procès-verbal soit corrigé.

L'administrateur communal répond qu'il est d'usage d'inscrire les modifications dans le procès-verbal suivant et ne pas modifier la version originale. Il se renseignera auprès de l'Office des communes.

Après renseignements pris auprès du Service des communes, il n'existe pas de directives relatives aux modifications apportées aux procès-verbaux. Par souci de cohérence, le Conseil communal a décidé de corriger le procès-verbal concerné. La version corrigée sera signée par le Président et la Secrétaire du Conseil général.

Ordre du jour

1. Examen du budget 2026
2. Désignation de l'organe de révision agréé pour le contrôle des exercices 2026, 2027 et 2028
3. Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 70'000.00 pour la mise aux normes des installations de tir
4. Questions et interpellations
5. Communications du Conseil communal

1. Examen du budget 2026

Le budget 2026 est bénéficiaire en affichant un excédent de revenus de CHF 210'540.00 pour un montant total de charges de CHF 6'712'050.00 et un total de revenus de CHF 6'922'590.00.

Chapitre 0 Administration générale
Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 1 Ordre et sécurité publique
Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 2 Formation
Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 3 Culture, Sport, Loisirs et Eglise
Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 4 Santé
Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 5 Sécurité sociale

M. Pascal Oppliger souligne qu'en effet, une tendance à une augmentation de la facture sociale semble se dessiner. Il faut savoir que, depuis quelques années, la Suisse subit une importante évolution démographique. Pour 2026, le Conseil d'Etat a décidé d'adopter les subsides de l'assurance maladie proportionnellement à l'augmentation des primes. Pour le Canton de Neuchâtel, le budget alloué à la réduction des primes devait s'élever à 160,9 millions. S'ajoute un amendement de 6 millions du Conseil d'Etat. Le financement de ce budget est assuré à hauteur de 74 millions par la Confédération et 86,9 millions de francs restants sont financés à 60% par le Canton et 40% par les communes.

Chapitre 6 Transports

M. Pierre Soguel : Le groupe Agir Ensemble souhaite attirer l'attention du Conseil général sur le point suivant : Certains investissements, comme l'entretien des routes, représentent des montants conséquents, de l'ordre de CHF 100'000.-. Si tous les projets ne sont pas formellement soumis aux règles des marchés publics, nous prions le Conseil communal de veiller à solliciter plusieurs offres pour ce type de travaux. Nous le demandons, dans un esprit de transparence, d'équité entre les prestataires et d'optimisation de l'argent public. Enfin, nous tenons à préciser que cette remarque n'est pas un reproche mais sert à rappeler que pour ce type d'investissements, nous avons une action directe sur nos finances alors que d'autres postes budgétés dépendent bien moins de notre volonté. Nous remercions le Conseil communal pour son engagement constant et la qualité du travail accompli au service de la collectivité.

Chapitre 7 Protection environnement et aménagement, approvisionnement en eau Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 8 Economie publique, Sylviculture Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 9 Finances et impôts Pas de question ni de commentaire.

Budget des investissements : pour l'année 2026, le budget des investissements nets présente un montant de 690'000.00. Certains investissements devront être approuvés par le Conseil général par des crédits d'engagement.

Contrôle du frein à l'endettement : le critère du degré d'autofinancement des investissements est rempli. Le Conseil communal est à disposition pour d'éventuelles questions.

Pas de question ni de commentaire.

Contrôle du frein à l'endettement : les deux critères du contrôle du frein à l'endettement relatif à l'équilibre budgétaire sont remplis :

1. Le déficit budgétaire est couvert par l'excédent au bilan
2. Le déficit n'excède pas les 20% du capital propre

Pas de question ni de commentaire.

Lecture de l'arrêté

M. Martial Robert indique que la commission financière a examiné le budget lors de sa séance du 25 novembre 2025 et que le Conseil communal et l'administrateur ont répondu à leurs questions et interrogations. Le budget 2026 a été accepté à l'unanimité des membres présents et invite le Conseil général à en faire de même. Il remercie les auteurs du budget pour le travail effectué et la rigueur apportée pour le bon fonctionnement de notre commune.

M. Rolf Hugi : Union Sagnarde laisse la liberté de vote pour l'acceptation du budget et remercie le Conseil communal d'avoir élaboré ce budget.

M. Pierre Soguel, au nom d'Agir Ensemble recommande d'accepter le budget tel qu'il est présenté et remercie le Conseil communal pour le travail effectué.

M. Jimmy Matthey annonce que le groupe PLR acceptera le budget tel que présenté et remercie le Conseil communal pour son élaboration.

M. Nicolas Burgat (POP) acceptera le budget tel que présenté et remercie le Conseil communal pour son travail.

Au vote, tous les articles sont acceptés. Le budget 2026 est accepté à l'unanimité.

2. Désignation de l'organe de révision agréé pour le contrôle des exercices 2026, 2027 et 2028

Lecture du rapport.

M. Martial Robert annonce que la commission financière propose d'accepter la prolongation du mandat de l'organe de révision des comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

Mme Caroline Benoit annonce que le groupe PLR acceptera la prolongation du mandat de Leitenberg & Cie SA.

M. Rolf Hugi indique que le groupe Union Sagnarde acceptera la désignation de l'organe de révision.

M. Pierre Soguel indique que le groupe Agir Ensemble acceptera également la désignation de l'organe de révision.

M. Nicolas Burgat (POP) acceptera la prolongation du mandat.

Lecture de l'arrêté

Au vote, tous les articles sont acceptés. La prolongation du mandat de l'organe de révision pour le contrôle des exercices 2026, 2027 et 2028 est acceptée.

3. Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 70'000.00 pour la mise aux normes des installations de tir

Lecture du rapport.

M. Martial Robert : La commission financière propose d'accepter ce crédit d'engagement.

M. Rolf Hugi indique que l'Union Sagnarde acceptera cette demande de crédit.

M. Pierre Soguel : Le groupe Agir Ensemble recommande d'accepter la demande de crédit. Il se réjouit également que ces installations sont utilisées par les trois communes de notre vallée, ce qui nous permet de répartir les frais de rénovation.

M. Thierry Sandoz indique que le groupe PLR accepte la demande de crédit et remercie le Conseil communal.

M. Nicolas Burgat (POP) s'abstiendra, considérant les montants attribués comme étant astronomiques mais aussi par respect pour son parti politique.

Lecture de l'arrêté

Au vote, tous les articles sont acceptés 19 voix et 1 abstention.

4. Questions et interpellations

Mme Elise Benoit : "Monsieur de Président, Mesdames, Messieurs,

En date du lundi 24 novembre, la population Sagnarde a reçu un tout-ménage de la part du comité d'initiative en faveur du maintien d'une exploitation écoresponsable de la carrière de La Sagne.

Dans ce tout-ménage, il est mentionné que - je cite - :

La Commune, attentive au nombre important de signatures et après échanges avec le comité, s'est déclarée favorable à la mise en route d'un nouveau projet.

Qui, dans ce cas précis, représente la Commune ? Est-ce un ou plusieurs membres du Conseil communal, le Conseil général, les citoyens ou encore l'administration ?"

M. Cyril Leuba : " Le 25 novembre 2025, la population sagnarde a appris par voie de presse ainsi que par un tout-ménage émanant du comité d'initiative pour la carrière, le retrait de son initiative. Ceux-ci mentionnent que «la Commune, attentive au nombre important de signatures et après échange avec le comité, s'est déclarée favorable à la mise en route d'un nouveau projet» ainsi que «tous les acteurs concernés s'engagent désormais dans la direction souhaitée».

Me faisant le porte-parole du groupe Agir Ensemble ainsi que de la population qu'il représente, nous sommes très étonnés par ces affirmations car le Conseil général n'a pas eu l'occasion de se prononcer sur le sujet. Il n'a donc pris aucun engagement quant à un futur projet.

Quant au Conseil communal, il ne peut de toute évidence pas se montrer favorable à la mise en route d'un nouveau projet dont il ne connaît pas la teneur car pour le moment inexistant ni ne peut prendre de quelconque engagement sur ce sujet sans l'aval du Conseil général.

C'est pourquoi, dans un souci de transparence vis-à-vis de la population, nous prions le Conseil communal de démentir rapidement ces affirmations via un communiqué de presse aux médias et un tout-ménage à la population."

M. Charles Häslér : "Ces deux interventions sont des interpellations et que le Conseil communal répond. Il n'y a pas de discussion ouverte à moins que l'assemblée en décide autrement. Ces précisions sont pour formaliser la discussion éventuelle. Nous allons répondre aux deux interpellants, ensuite soit ils se déclarent satisfaits ou soit l'assemblée demande l'ouverture de la discussion. Ce préambule étant dit, c'est aussi l'occasion pour le Conseil communal de préciser les choses sur ce dossier éminemment sensible pour notre commune. Dans ce sens-là, il est nécessaire de faire un bref historique pour répondre en toute transparence.

A réception du texte de l'initiative, le Conseil communal s'est enquis très rapidement de la manière de traiter cette initiative auprès du Service des communes pour éviter tout faux pas dans ce dossier pointu. Un rappel aussi : pour une initiative, le Conseil communal doit venir à deux reprises devant le Conseil général. D'abord pour en accepter ou non la recevabilité, avec un rapport et un arrêté, ceci indépendamment de son sujet. Il faut définir si elle est légalement et juridiquement recevable. Cette première démarche est nécessaire et, ensuite, si cette initiative est déclarée recevable, le Conseil communal revient vers le Conseil général avec un deuxième rapport pour définir la suite à donner à cette initiative et la manière de la mettre en œuvre. Nous en sommes donc à la première étape.

En avril, nous avons déjà pris contact avec le Service des communes mais c'est au mois de septembre que nous avons reçu la réponse. Ce service s'est appuyé sur le Service juridique de l'Etat pour nous remettre son appréciation sur la recevabilité de l'initiative. Nous avons été un peu interpellés par le texte du Service juridique qui était, pardonnez-moi l'expression, truffé de conditionnels. Sur ce rapport, il n'est pas écrit noir sur blanc que cette initiative est recevable ou irrecevable. Nous avons poursuivi notre échange avec le Service des communes (qui fait

le relais) et demandé ce qu'il adviendrait si le Conseil communal proposait au Conseil général de considérer l'initiative comme irrecevable et que le Conseil général refusait l'irrecevabilité.

Tous les cas ont donc été envisagés. L'objectif de toutes ces démarches n'était aucunement de devoir faire passer cette initiative. Compte tenu du caractère sensible de ce dossier, il fallait disposer de tous les éléments pour répondre au Conseil général de manière la plus complète possible au sens juridique et réglementaire.

Au terme de tous ces échanges, le Conseil communal est arrivé à la conclusion que l'initiative était définitivement irrecevable. Voilà ce qui explique la durée de cette procédure entre le dépôt de l'initiative et la discussion de ce soir.

Nous n'avons pas eu le temps de préparer un rapport pour la séance prévue en octobre pour déclarer cette initiative recevable ou irrecevable.

Au vu des conclusions que nous avons tirées, nous avons contacté le comité d'initiative pour faire part de la situation dans laquelle nous nous trouvions. A partir de là, les initiants ont décidé de retirer leur initiative. Les initiants ont souhaité que la population soit informée pour expliquer la raison du retrait de l'initiative, ce qui était leur rôle, le Conseil communal n'ayant pas à intervenir dans cette communication. Toutefois, le Conseil communal a demandé de prendre connaissance du texte du tout-ménage avant sa distribution. Et là, malheureusement, le Conseil communal a reçu le tout-ménage seulement le jour de sa distribution, donc sans possibilité d'agir sur le texte.

Si on prend ce document, pour nous, de manière globale, le texte est acceptable mais avec une phrase qui n'était pas correcte dans sa formulation : "position favorable de la Commune" et c'est là que la différence entre notre discussion avec les initiants et le texte du tout-ménage se manifeste.

Les initiants ont aussi demandé si, indépendamment de l'initiative, un nouveau projet pouvait être soumis au Conseil communal par l'exploitant. Là aussi, nous avons pris l'avis du Service des communes, qui nous a répondu par l'affirmative mais que ce nouveau projet devrait avoir des modifications notoires par rapport au dossier refusé en votation populaire.

A ce stade, le Conseil communal est tout-à-fait conscient du refus populaire de 2023 par 310 voix, mais nous sommes aussi conscients des 316 signatures que comporte l'initiative, de personnes qui souhaitaient reprendre l'exploitation de la carrière, même si ce n'est pas un concours de chiffres. Il nous est apparu que ce ne serait pas très démocratique de faire un trait sur les personnes qui ont demandé la reprise de l'exploitation par rapport à celles qui ont refusé le projet en 2023 et de mettre directement un nouveau projet à la poubelle.

Si un nouveau projet devait être déposé, il suivrait la même procédure que le premier, donc transmis aux services de l'Etat, puis au Conseil général avec possibilité de refus ou d'acceptation et le cas échéant en votation populaire en cas de référendum.

Donc pour répondre aux questions de ce soir, nous confirmons que, dans le tout-ménage, le terme favorable utilisé par le comité d'initiative pour définir la position de la Commune est totalement inapproprié. Si nous avions pu intervenir avant la distribution, nous aurions corrigé en inscrivant au verso du tout-ménage : "De son côté, le Conseil communal (et non la Commune) a déclaré que, si un nouveau projet était déposé, il lui ferait suivre le cheminement réglementaire." Donc, c'est une nuance par rapport à affirmer que la Commune était favorable au dépôt d'un nouveau dossier. C'est donc essentiellement sur cette phrase-là que nous avons été sensibilisés, comme les intervenants de ce soir, vu que le nouveau dossier suivra son cheminement réglementaire.

En ce qui concerne la suite, au vu de ces explications ci-dessus, le Conseil communal a décidé de ne pas envoyer un tout-ménage pour faire la correction de ce texte, mais fera paraître un communiqué de presse précisant cette nuance. Par ailleurs, un journaliste est présent dans la salle et devrait faire un compte-rendu dans la presse.

Pour terminer, le Conseil communal transmettra aux membres du Conseil général une copie de l'avis de droit du Service juridique avec le complément du Service des communes ces

prochains jours. Nous espérons avoir été assez clairs dans nos explications mais restons à disposition si l'assemblée décide d'ouvrir la discussion."

Mme Elise Benoit remercie M. Charles Häslér pour ses explications. Elle précise : " Dans le cas où les discussions ont eu lieu entre le comité et le Conseil communal, il aurait été plus correct de parler du Conseil communal et non de la Commune, d'autant plus que celle-ci, au sens des citoyens, avait refusé l'initiative de l'extension de la carrière en mars 2023. De plus, les membres du Conseil général n'ont jamais été consultés ni même informés à ce sujet et sachant qu'il devait être traité ce soir. Je demandais également à propos de cette phrase du tout-ménage si réellement si quelqu'un, au nom de la Commune, s'est déclaré être favorable à la mise en route d'un nouveau projet, la réponse est donc donnée. Je demande donc au Conseil communal de publier un démenti du comité d'initiative par le biais d'un nouveau tout-ménage mais j'ai bien compris que le communiqué sera fait par la presse."

M. Cyril Leuba demande une interruption de séance de quelques minutes.

La séance est interrompue de 20h20 à 20h23.

M. Cyril Leuba reprend la parole : "Faisant écho à notre interpellation, je tenais déjà à remercier le Conseil communal d'avoir pris le temps de nous faire finalement un rapport informel quant au traitement de cette initiative même sans obligation vu que celle-ci avait été retirée. Merci également au Conseil communal de faire un pas dans notre direction et je comprends très bien que vous avez été mis devant le fait accompli et que vous n'en portez pas une très grande responsabilité. Malgré tout, je souhaiterais tout de même partager sur quoi se base mon interpellation. J'ai eu l'occasion de discuter avec plusieurs personnes du village qui sont dans la confusion à propos de la position de la Commune. Beaucoup de personnes pensent que tous les voyants sont au vert, que tout va pouvoir se faire et que, finalement, la votation de 2023 comptait pour beurre. Une bonne partie de ces personnes ont appris l'information via le tout-ménage ou via les médias. C'est pourquoi, je réitère ma demande auprès du Conseil communal puisque celui-ci, en début de législature, nous a déclaré être favorable à la transparence envers la population et la meilleure manière d'atteindre toute la population de La Sagne est de faire ce démenti également via l'envoi d'un tout-ménage."

M. Martial Robert, au nom du groupe PLR, recommande au Conseil communal d'inclure ce démenti dans l'info population envoyé traditionnellement après la séance du Conseil général. Si cette information figure clairement dans ce document, cela équivaut à l'envoi d'un tout-ménage.

Mme Caroline Benoit demande si on demande d'agir dans ce sens-là, il faut déposer une motion ou cette demande de démenti suffit.

M. Charles Häslér indique qu'effectivement, la communication par le biais de l'info population est un moyen d'informer l'ensemble de la population. Il fera état de cette rectification de langage de manière claire, en espérant que cette proposition puisse convenir au législatif.

M. Cyril Leuba : "Dans cette formulation : le Conseil communal dément via un communiqué de presse et l'info population, le groupe Agir Ensemble est satisfait."

Mme Elise Benoit se déclare également satisfaite de cette proposition.

Sur demande de M. Cyril Leuba, M. Charles Häslér répond que les conclusions du Service juridique seront envoyées aux membres du Conseil général d'ici la fin de la semaine.

5. Communications du Conseil communal

Mme Corinne Haesler indique que, lors d'une séance de commission financière, certaines personnes ont fait la remarque qu'il n'était pas évident d'appréhender les comptes et le budget car il s'agit d'un langage spécifique. Elle propose d'organiser une brève formation pour aider à mieux comprendre les termes utilisés dans la comptabilité. Les personnes a priori intéressées sont priées de lever la main. Il semble, qu'en effet, l'organisation d'une formation vaut la peine.

Au nom du Conseil communal, M. Charles Häsler remercie les membres du Conseil général pour leurs activités tout au long de cette année et souhaite de joyeuses Fêtes de Noël également à leur famille, ainsi que tous ses vœux pour l'année 2026.

Le Président lève la séance à 20h31.

La Sagne, le 8 décembre 2025

Les rapporteurs :
Florence Vermot - Pierre-André Currit

Au nom du Conseil général	
Le Président	La Secrétaire
Meryl Botteron	Carole Meister